

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Claudy LAGACHE, Maire-Adjoint.

Date de convocation
22/01/2014

Etaient présents : Claudy LAGACHE, Micheline SERGENT, Monique GALPIN, Claude FEUFEU, Annie ANDRÉ, Michel ROBIN, Annie QUEUIN, Nicole HARAN, Christian HAMELIN, Dominique GY, Patrick VAIDIS, Bernard RIFFAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Date d'affichage
05/01/2014

**Nombre de conseillers
en exercice**
20

Absents : Michel FRESLON, Philippe GEORGES, Marie PARNISARI, Isabelle CHABOTY, Didier PEAN, Roger BORDEAU, Marie-Laure COTTEAU

Présents
12

Excusés : Joceline TOUCHARD

Votants
16

Procurations : Michel FRESLON à Monique GALPIN
Philippe GEORGES à Annie ANDRÉ
Isabelle CHABOTY à Michel ROBIN
Marie-Laure COTTEAU à Christian HAMELIN

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

- :- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Annie QUEUIN

1

**BUDGET COMMUNAL
Vote du budget primitif 2014**

Monsieur Claudy LAGACHE présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2014.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2014		
COMMUNE		
DEPENSES (en Euro)		
DO11	Charges à caractère général	578 000.00
DO12	Charges de personnel	1 034 100.00
DO14	Atténuation de produits	3 200.00
DO23	Virement section investissement	410 610.00
D042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 850.00
D65	Charges de gestion courante	338 570.00
D66	Charges financières	174 310.00
D67	Charges exceptionnelles	700.00
TOTAL SECTION		2 543 340.00
RECETTES (en Euro)		
R70	Produits des services	18 830.00
R73	Impôts et taxes	1 650 710.00
R74	Dotations et participations	626 000.00
R75	Autres produits	199 300.00
RO13	Atténuation de charges	7 500.00
R042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	40 000.00
R77	Produits exceptionnels	1 000.00
TOTAL SECTION		2 543 340.00

INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2014		
COMMUNE		
DEPENSES (en Euro)		
DOO1	Solde section investissement reporté	221 225.00
D16	Emprunts et dettes assimilées	367 690.00
D20	Immobilisations incorporelles	12 689.72
D204	Subventions d'équipements versées	41 267.59
D21	Immobilisations corporelles	131 740.99
D23	Immobilisations en cours	800 567.53
D040	Opé. d'ordre de transfert d'investissement	40 000.00
TOTAL SECTION		1 615 180.83
RECETTES (en Euro)		
R021	Virement de la section de fonctionnement	410 610.00
R040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 850.00
R10	Dotations, fonds divers	754 013.73
R13	Subvention d'investissement	276 379.00
R16	Emprunts et dettes assimilées	170 328.10
TOTAL SECTION		1 615 180.83

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le Budget Primitif 2014

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

Vu le code des marchés publics,

*Vu la délibération du 18 octobre 2013 retenant l'entreprise HRC pour les travaux d'aménagement de la rue du Verger (2^{ème} tronçon) pour un montant de 178 537.32 € soit **213 530.63 € TTC***

Considérant que l'entreprise HRC a fusionné avec la Société EUROVIA ATLANTIQUE,

Monsieur Claudy LAGACHE propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 prenant en compte cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve l'avenant de transfert n° 1 passé entre l'entreprise HRC et la Société EUROVIA ATLANTIQUE,*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer ce document.*

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

Monsieur Claudy LAGACHE rappelle au Conseil Municipal :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque Conseil Municipal délibérant de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 19 décembre 2013.

Monsieur Claudy LAGACHE propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2014 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ adopte le ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 %

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

4

**CENTRE SOCIOCULTUREL « LE VAL'RHONNE »
Subvention 2014**

Monsieur Claudy LAGACHE présente au Conseil Municipal le projet de convention entre le Centre Socioculturel « Le Val'Rhone » et la Commune de Moncé-en-Belin mettant en œuvre les éléments de la politique culturelle de la ville.

- ◆ Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- ◆ Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de verser une subvention de **120 000 €** à l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Socioculturel « Le Val'Rhone ».
- ✓ fixe le montant des acomptes selon la répartition suivante :

- février 2014	20 000 €
- mars 2014	10 000 €
- avril 2014	10 000 €
- mai 2014	10 000 €
- juin 2014	10 000 €
- juillet 2014	10 000 €
- août 2014	10 000 €
- septembre 2014	10 000 €
- octobre 2014	10 000 €
- novembre 2014	10 000 €
- décembre 2014	10 000 €

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

5

**EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAIRIE
Approbation avenant n° 2 au marché de l'entreprise MPO**

Vu la délibération n°19/2-2010 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la rénovation de la mairie.

Monsieur Claudy LAGACHE présente l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise MPO en moins-value pour les travaux concernant l'extension et la rénovation de la Mairie selon les caractéristiques suivantes :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Avenant HT</i>	<i>Nouveau montant</i>	<i>Variation</i>
<i>Avenant n° 2 Lot n° 4 - Entreprise MPO</i>	68 338.29 €	- 410.00 €	67 928.29 €	- 0.60 %

Monsieur Claudy LAGACHE propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver cet avenant au marché de travaux pour l'extension et la rénovation de la mairie, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve l'avenant au marché de travaux pour l'extension et la rénovation de la mairie, comme détaillé ci-dessus,*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,*

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

6	STADE MUNICIPAL Création d'une tribune et vestiaires : approbation d'un avenant
----------	--

Vu la délibération n° 18 du 03 mars 2012 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et la rénovation de la mairie.

Monsieur Claudy LAGACHE présente l'avenant n° 2 au marché de l'entreprise CMD en plus-value pour les travaux concernant la tribune et les vestiaires du stade. Ces travaux concernent la fourniture et la pose de faïence blanche dans les vestiaires arbitres et dans l'infirmerie.

Les caractéristiques de cet avenant sont :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Avenant HT</i>	<i>Nouveau montant</i>	<i>Variation</i>
<i>Avenant n° 2 Lot n° 10 – C.M.D</i>	16 362.33 €	+180.00 €	16 542.33 €	+ 1.10 %

Monsieur Claudy LAGACHE propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver cet avenant au marché de travaux pour la création d'une tribune et vestiaires, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve cet avenant au marché de travaux pour la création d'une tribune et vestiaires, comme détaillé ci-dessus,*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,*
- ✓ dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2014 du Budget communal.*

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

7/A

**AMENAGEMENT D'UN PARC EN ZONE HUMIDE (Coulée Verte)
Adhésion au contrat territorial des milieux aquatiques du SIBR**

Vu les compétences respectives qu'exercent le Syndicat du Bassin du Rhonne et la Commune de Moncé en Belin,

Considérant le projet de contrat territorial (CTMA) du bassin du Rhonne en préparation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Considérant le projet d'aménagement de la Coulée Verte dans la traversée de Moncé en Belin,

Monsieur Claudy LAGACHE propose :

- ✓ d'approuver le programme d'aménagement de la Coulée Verte, ces travaux seront exécutés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune et sous sa responsabilité,*
- ✓ de solliciter auprès du Syndicat du Rhonne l'intégration du projet au futur contrat territorial,*
- ✓ de solliciter les subventions éligibles au titre de ce contrat auprès de l'agence de l'eau, du Conseil Régional.*
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à le signer le CTMA en tant que maître d'ouvrage des aménagements de la Coulée Verte.*

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

7/B

**AMENAGEMENT D'UN PARC EN ZONE HUMIDE (Coulée Verte)
Demande de Subvention auprès du Conseil Général (1^{ère} tranche)**

Monsieur Claudy LAGACHE informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de solliciter auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention pour l'aménagement de la Coulée Verte 1^{ère} tranche.

Le montant prévisionnel des travaux pour la 1^{ère} tranche s'élève à 210 275.00 € HT soit 252 330.00 € TTC correspondant à l'offre de base des lots 1 et 2 + les options et variantes.

Monsieur Claudy LAGACHE propose donc de solliciter auprès du Conseil Général une subvention correspondant à ce projet d'aménagement et notamment sur l'étude Diagnostic écologique inventaire des zones humides réalisée par ECE Environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une demande de subvention.*

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

8

REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS

Monsieur Claudy LAGACHE propose au Conseil Municipal d'accepter le remboursement des frais en règlement du préjudice suivant :

- *65.00 € TTC pour le remplacement d'une balise de signalisation suite aux dégradations occasionnées par un véhicule route de St Gervais en Belin le 16 septembre 2013.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *accepte les remboursements des frais en règlement des préjudices subis.*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes correspondant au montant du préjudice.*

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

9

MAINTENANCE GENERALE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Avenant n° 9

Monsieur Claudy LAGACHE propose d'intégrer dans le marché de maintenance générale de l'éclairage public les lotissements « La Berthelière » et « Les charmes 3 », cette modification entraînerait une plus-value financière du poste d'énergie et porterait le prix forfaitaire P1 (Ep) à 8.38 € HT et d'augmenter le montant du poste « reconstruction » qui entraînerait une amélioration de la qualité d'éclairage (programme de travaux 2014) tout en réduisant les consommations énergétiques.

Ainsi pour la dernière année du contrat, le montant alloué au poste « reconstruction » sera de 27 175 € HT (hors révision) au lieu de 22 844 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *approuve l'avenant n° 9 tel qu'annexé*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,*

Pour : 16

Contre :

Abstention :

10

ETUDES ET CHANTIERS
Convention de partenariat 2014

Monsieur Claudy LAGACHE rappelle au Conseil Municipal que chaque année la Commune fait appel aux services de l'association d'insertion de personnes en difficulté « Etudes et Chantiers » pour la réalisation de divers travaux extérieurs.

Compte tenu des projets en cours, Monsieur Claudy LAGACHE propose de recourir à l'association pour une durée de 10 semaines, réparties sur l'année 2014. Une convention formalisant les engagements réciproques de la Commune et de l'association devra être signée.

Ces travaux concernent :

- *Le nettoyage de printemps (désherbage et nettoyage des trottoirs, des parcs et espaces verts et également taille des haies)*
- *Pour la coulée verte : le nettoyage à proximité du ruisseau*
- *Le nettoyage d'automne (ramassage des feuilles, nettoyages des trottoirs, des parcs et espaces verts de la commune)*

*Le coût de ce partenariat s'élève à **18 000 €**.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *émet un avis favorable au recours de l'association « Etudes et Chantiers » pour les travaux de nettoyage de printemps et d'automne, du ruisseau de la Coulée Verte.*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer la convention de chantier d'insertion avec l'association pour un montant global de **18 000 €**.*

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

11

GALERIE COMMERCIALE LA MASSONNIERE
Révisions des loyers

Monsieur Claudy LAGACHE rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 06 octobre 2006 et du 09 juillet 2008 fixant les loyers commerciaux de la Galerie Commerciale de la Massonnière.

Les baux règlementant la gestion de ces locaux ont été établis par Maître CHORIN pour JVC Diagnostic et CENOTECH. Les loyers de ces locataires n'ont jamais été à ce jour révisés.

Au vu des propositions faites par Maître CHORIN, Monsieur Claudy LAGACHE propose de ne pas tenir compte des révisions qui auraient dû être appliquées, et demande au Conseil Municipal de maintenir le prix des loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *décide de ne pas appliquer les révisions de prix proposées par Maître CHORIN, Notaire à Laigné en Belin,*
- ✓ *décide qu'un avenant sera demandé à Maître CHORIN pour harmoniser les dates des prochaines révisions portées sur ces deux baux et fixe la date de révision applicable au 1^{er} juillet de chaque année.*

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

12

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Contrat de Service

Un nouveau logiciel vient d'être installé à la Bibliothèque Municipale. Madame Micheline SERGENT propose de souscrire auprès de Société DECALOG un contrat de services pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le coût du contrat annuel s'élève à **820.00 € HT** soit 980.72 € TTC/an et comprend :

- Un accès forfaitaire à la plateforme e-Paprika
- 2 accès professionnel e-Paprika
- EPM SW licence pour poste public
- Un accès au service Babélio dans l'Opac
- Une licence Opac3d : accès illimités par l'internet
- Hébergement, service de publication et maintenance e-Paprika et Opac3d

Le présent contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014 et son échéance est fixée au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte les termes du contrat proposé par la Société DECALOG.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

13

**ECHANGE DE PARCELLES
ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR ET MADAME MARCEL HAUTREUX**

Monsieur Claudy LAGACHE informe les membres du Conseil Municipal qu'afin d'aménager un parking route des luères face au monument des alliés, la Commune souhaite échanger la parcelle qui nous appartient, cadastrée section A n° 479p de 11 893 m² contre la parcelle appartenant à Monsieur et Madame HAUTREUX Marcel, cadastrée section A n° 164 pour une contenance de 11 830 m².

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compromis d'échange de parcelles signé entre la Commune de Moncé en Belin et Monsieur et Madame Marcel HAUTREUX, le 06 janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'échanger à titre gracieux la parcelle appartenant à la Commune et cadastrer section A n° 479p d'une contenance de 11 893 m² contre la parcelle appartenant à Monsieur et Madame Marcel HAUTREUX, cadastrée section A n° 164 d'une contenance de 11 830 m².
- ✓ dit qu'une clôture en limite de propriété sera réalisée par Commune.
- ✓ dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Pour : 16

Contre : /

Abstention : /

14

Tarifs 2014

Délibération reportée à une date ultérieure

Vernissage au Centre socioculturel

Monsieur Julien SAISON photographe organise une exposition photo et convie le Conseil Municipal à un vernissage au Val'Rhone le vendredi 31 janvier 2014 à 18 h 30.

Grand prix cycliste de Moncé en Belin

Le prochain grand prix cycliste de Moncé en Belin aura lieu le samedi 5 avril 2014.

Les rythmes scolaires

Le CIAS organise une réunion pour l'élaboration du règlement intérieur de fonctionnement du temps d'activités Pédagogique, le mardi 11 février 2014 à 20 h 30 à Laigné en Belin.

Pour préparer cette réunion, le comité de pilotage se réunira le mardi 4 février 2014 à l'école élémentaire à 18 h 30.

Val'Rhone

Monsieur Bernard RIFFAUD souhaite féliciter Mesdames Catherine ROCHE et Patricia FOINNEL pour la remise en état du parquet du Val'Rhone après la location du réveillon.

Le Conseil Municipal souhaite que soit interdite la consommation de boissons à l'intérieur de la grande salle. Madame Micheline SERGENT remontera cette information auprès de l'Association du Val'Rhone.

Voirie

Madame Nicole HARAN informe le Conseil Municipal que les bernes route du Verger situées à proximité de la voie ferrée sont détériorées et dangereuses pour les 2 roues.

Par ailleurs, Madame Nicole HARAN donne lecture de la réponse reçue du Conseil Général sur les nuisances sonores occasionnées par la réfection de la chaussée route du Lude. Le Conseil Général explique dans sa réponse que le revêtement de la route a été fait en enduit superficiel et que cette nuisance s'amenuise avec le temps.

De plus, Madame Micheline SERGENT évoque les travaux réalisés route des Bois par le lotisseur Foncier Aménagement et constate que les bordures de trottoirs empiètent sur la chaussée et ne permet plus le croisement de deux véhicules.